

N°04-240323-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 10
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Nadine VERNEY

Pouvoir : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : BUDGET PRIMITIF POLE SPORTS LOISIRS M4 2023

Après le débat d'orientation budgétaire du 10 mars 2023 et les travaux de la Commission Finances du 20 mars 2023, il est proposé au vote le budget Pôle Sports Loisirs M4 2022 suivant :

Chapitre	Intitulé	BP 2023	Chapitre	Intitulé	BP 2023
011	Charges à caractère général	92 700,00 €	70	Ventes de produits et prestations de services	161 000,00 €
012	Charges de personnel	71 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	221,71 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprise sur subvention)	1 864,80 €
68	Dotations aux amortissements dépréciations	0,00 €	002	Résultat reporté ou anticipé	36 051,41 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)	34 994,50 €			
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		198 916,21 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		198 916,21 €

Chapitre	Intitulé	BP 2023	Chapitre	Intitulé	BP 2023
020	Dépenses imprévues	- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	34 994,50 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprise sur subvention)	1 864,80 €			
21	Immobilisations corporelles	131 142,49 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	98 012,79 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		133 007,29 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		133 007,29 €

Après présentation des éléments ci-dessus évoqués,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve le budget primitif Pôle Sports Loisirs M4 2023 équilibré en recettes et en dépenses en section d'exploitation pour un montant de 198 916,21 € et en section d'investissement pour un montant de 133 007,29 € ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature des documents à intervenir.

Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.
 Certifié exécutoire.
 Transmis en Préfecture le

Le Maire,
 Yves GENEVOIS

